

Mutuelle Groupe PSA

Pourquoi une Mutuelle ?

Car depuis la création de la Sécurité Sociale, l'Etat et les Patrons laissent courir leurs dettes. En 2010 l'Etat doit ainsi 2,5 milliards d'euros à la Sécurité Sociale. Malheureusement l'Etat n'assume pas ses dettes et préfère dérembourser les soins et les médicaments, obligeant ainsi les Salariés à contracter des Mutuelles.

Pourquoi une Mutuelle obligatoire ?

Car une Mutuelle *obligatoire* possède **4 énormes avantages** :

- ⇒ depuis le 1er janvier 2009 la loi a changé, les subventions données par la Direction pour les Mutuelles de chaque site sont taxées à 60% par l'URSAAF. Seule une mutuelle obligatoire permet cette **exonération de taxe**.
- ⇒ l'employeur paie **25%** de notre cotisation Mutuelle.
- ⇒ **100%** de la cotisation Mutuelle est **déductible** de notre **revenu imposable** qui sert aussi au calcul des allocations familiales, APL, aides CE...
- ⇒ nous bénéficions d'un tarif de Groupe pour **66000** Salariés en France.

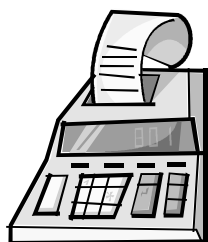
Quels avantages obtenus par FO qui a participé activement à cette négociation ?

- ⇒ **pas de tarifs en fonction de l'âge** : ce qui est **exceptionnel** car toutes les Mutuelles varient énormément leurs tarifs en fonction de l'âge, parfois du simple au triple entre 20 ans et 55 ans !
- ⇒ **un tarif progressif au salaire** : c'est plus **équitable** pour les **bas salaires**,
- ⇒ **une grille de tarifs adaptés**, du célibataire à la famille complète et permettant de prendre en compte, **si le Salarié le souhaite**, ses **enfants** et son **conjoint** qui ne seraient pas portés sur sa **carte vitale**,
- ⇒ des tarifs permettant la prise d'**options facultatives** pour des remboursements **renforcés** en fonction des **besoins** de chacun,
- ⇒ **la prise en compte des retraités**, pour ne pas laisser tomber les Séniors qui ont donné beaucoup de leur vie au Groupe.

Quels remboursements ?

REGIME GENERAL	Coût (€)	Remboursement Sécurité Sociale (€)	Remboursement Mutuelle PSA (€)	Reste à payer par le Salarié (€)	Reste à payer par le Salarié avec l'option prestations améliorées adulte/enfant (€)
<i>Pour exemple</i>					
Consultation généraliste avec dépassement	27	15,10	10,90	1,00	1,00
Consultation spécialiste	80	15,10	46,00	18,90	1,00
Optique hors réseau Mutuelle Monture + verres unifocaux	430	6,10	294,60	129,30	0,00
Optique dans le réseau Mutuelle Monture + verres unifocaux	430	6,10	423,90	0,00	0,00
Dentaire : couronne	400	75,25	322,50	2,25	0,00
Actes de chirurgie	1 500	500	1 000	0,00	0,00

Quels Tarifs ?



Salaires mensuel brut (€) à titre d'exemple	Cotisation mensuelle		
	Salarié seul (€)	Salarié seul + enfants à charge* (€)	Salarié seul + enfants à charge* + conjoint à charge*
1 611	24,57	51,96	51,96
1 777	25,39	53,16	53,16
1 969	26,34	54,56	54,56
2 231	27,64	56,47	56,47
2 640	29,66	59,44	59,44
3 583	33,01	65,77	65,77

* : à charge signifie inscrit sur l'attestation de la carte vitale du salarié.

Options Facultatives :

- ⇒ Couverture du conjoint non à charge (c'est-à-dire pour un conjoint qui possède sa propre carte vitale) : **41,37 €/mois**
- ⇒ Prestations améliorées : **20,84 €/mois par adulte.**
9,36€/mois par enfant.

Les élus **FO** se tiennent à votre disposition pour calculer précisément le montant de votre cotisation et pour vous fournir le détail de vos remboursements (y compris avec les options facultatives).

Vous pouvez également vous rendre sur notre Site internet afin de pouvoir calculer en direct le montant de votre cotisation (www.fo-pca-sochaux.com)